

M. P. CRAHAY
Directeur de la Direction des
Monuments et des Sites -AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : CL2322-003/12/2010-211PU
N/Réf. : GM/FRT3.1/s.497
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : FOREST. Parc de Forest. Etudes préliminaires – rapport final. Avis de principe de la CRMS.

Dossier traité par Mme C. Leclercq.

En réponse à votre lettre du 28/02/2011 (envoyée or mail) et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 mars 2011, notre assemblée a examiné les études préalables concernant le parc de Forest et a formulé à ce sujet l'avis suivant.

Le dossier qui est soumis pour avis de principe à la CRMS comprend les différentes études préalables qui ont été menées avant de procéder à l'élaboration d'un plan directeur et d'un avant-projet pour la restauration et la requalification. Il s'agit des études suivantes :

- étude historique,
- relevé et étude des éléments construits dans le parc,
- étude sociologique,
- étude urbanistique
- étude de mobilité,
- étude acoustique,
- étude paysagère,
- étude dendrologique,
- étude concernant la faune et la flore,
- étude hydrologique.

De manière générale, la CRMS se réjouit de la grande qualité des études préalables et du fait qu'elle est, avec la DMS et la DU, associée aux différents stades de l'élaboration du plan directeur ainsi que de l'avant-projet pour la restauration du parc de Forest. Elle encourage le maître de l'ouvrage à poursuivre le travail dans ce sens. Outre quelques remarques et recommandations sur les différentes études, à approfondir sur certains points (en particulier l'étude hydrologique – cf. infra) et sur leurs conclusions, la Commission estime, qu'il y a lieu à ce stade-ci et avant d'entamer

l'élaboration de l'avant-projet à proprement parler, de procéder à une synthèse globale et plus circonstanciée de études préalables, tout en confrontant leurs différentes conclusions de manière plus détaillée. De cette manière, les recommandations générales qui sont faites dans le présent dossier pourraient être mieux évaluées et affinées. Cette étape suivante du dossier devrait également permettre de fournir des documents à une plus grande échelle. Des plans à la même échelle reprenant les conclusions des différentes études ainsi que de la situation existante devraient à cette fin être réalisés de manière à pouvoir plus aisément les comparer, les superposer et les synthétiser.

Pour ce qui concerne ces études, la CRMS attire déjà l'attention sur quelques points.

Etude historique

Tout comme la DMS, la CRMS tient avant tout à souligner la grande qualité de cette étude. Les nombreuses recherches effectuées par l'auteur ont permis d'appréhender l'histoire de ce parc au sujet duquel on ne disposait que de très peu d'informations.

Comme décrit dans l'étude, il s'agit d'un parc de plus de 130 ans qui a connu une importante évolution, tant au niveau de son tracé qu'à celui des plantations et des éléments construits.

Créé de toutes pièces dans le cadre des opérations urbanistiques de Victor Besme et Léopold II, et à la demande expresse du Roi, le parc de Forest fut aménagé entre 1877 et 1882. Le tracé sinueux proposé par Besme fut modifié rapidement en raison de certaines imperfections (comparaison du tracé de Besme avec la carte ICM de 1881).

Son point fort est qu'il présente des vues panoramiques sur Bruxelles et la vallée de la Senne. Deux belvédères permettent d'ailleurs d'admirer ce paysage : la grande butte et son accès en spirale, et une seconde butte plus allongée, à l'est. Au pied de la grande butte, un vaste carrefour de rencontre est aménagé.

On retiendra aussi une caractéristique particulière du parc, à savoir qu'il ne comporte aucun des éléments décoratifs habituels aux parcs paysagers conçus à cette époque : pas de corbeilles fleuries, pas d'étang, ni de fontaines ou de fabriques.

De 1882 à 1918, l'étude met en lumière des « débuts difficiles » pour le parc fraîchement aménagé : mortalité des plantations, apparition de chemins secondaires, vandalisme. Au niveau du tracé des chemins et délimitations de zones, de légères modifications ont lieu : adoucissement des angles, rétrécissement la zone centrale (« grand carrefour ») si l'on compare la carte ICM avec plan terrier de 1903. La commune émet d'ailleurs le souhait de remodeler le parc qui ne correspond plus aux attentes du XX^e siècle. Le parc « date ». Durant la guerre, certains arbres sont abattus et des jardins potagers occupent une partie du site.

La rénovation du parc va débiter dans l'après-guerre et durer près de 20 ans (1919-1940). L'architecte –paysagiste A. Delvaux est engagé par la commune à cette fin.

Un projet de rénovation non signé et non daté (après 1919 car le square de la Délivrance y est représenté) montre les modifications prévues et dont les plus visibles sont la grande plaine au centre et une aire réduite pour les petits. Les tracés de ces aménagements sont représentatifs de la nouvelle tendance moderniste de ce début de siècle (la plaine étant matérialisée par un octogone irrégulier inscrit dans un rectangle).

Plusieurs interventions voient le jour durant cette période : l'aménagement de la grande plaine de jeux en 1924, le remodelage de la grande pelouse en 1925, la création de la petite plaine de jeux en 1926, la construction du dépôt-abri des jardiniers en 1927, le placement de la fontaine de la plaine de jeux et la construction du pavillon-abri en 1937-39. Ce réaménagement paraît bien influencé par le renouveau pittoresque promu par Jules Buysens.

Le tracé final du parc rénové peut s'observer sur l'extrait du plan terrier de la commune de 1928. Les vues panoramiques ont été respectées et une nouvelle perspective est aménagée depuis le square Lainé vers le palais de Justice à travers le parc.

L'examen des cartes postales de l'époque permet d'apercevoir l'état du parc, tant dans ses parties non encore rénovées que dans celles qui ont fait l'objet d'un réaménagement. Pour celles-ci, les parterres fleuris sont soignés et les arbustes bien représentés. La 2^e Guerre mondiale voit le parc à nouveau dévasté et ensuite réaménagé en respectant la situation préexistante.

Depuis la seconde guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui, le parc n'a plus fait l'objet d'interventions profondes. On notera l'implantation d'un abri-buvette en 1955, de deux abris rustiques en 1951 (démolis en 1969), et la disparition des clôtures de parterre dont l'entretien a cessé en 1985. L'aménagement des zones plantées en mixed-borders témoigne de l'esprit cottage en vogue à l'époque. Au fil des ans, certains parterres se banalisent en devenant mono-spécifiques.

Le pavillon-abri est modifié plusieurs fois au cours de cette période : agrandi en 1957, il est encore transformé en 1987-1988. Le dépôt des jardiniers fait également l'objet de transformations entre 1983-1986.

Une comparaison des tracés du parc actuel avec celui de Besme et celui du projet de rénovation (après 1919) montre que le dessin du parc actuel (tracé des chemins, aménagements) diffère peu du projet de 1919 ; il est, par contre, fort différent du projet Besme tout en conservant néanmoins un élément fondamental de celui-ci : la grande butte. Les emprises des zones plantées ont également augmenté avec le temps.

La comparaison avec les autres plans (plan terrier de 1926 et de 1928) permet de voir la grande pelouse vers la place de Rochefort se former suite à la disparition des chemins intérieurs : elle n'était pas prévue sur le plan de 1919.

Pour conclure, le parc a connu deux grandes phases : la première, avec sa réalisation et ses débuts difficiles, puis la seconde, avec sa restauration en profondeur par le paysagiste Delvaux qui opéra des modifications dans le tracé des chemins et les zones de pelouses, tout en apportant un grand soin aux aménagements végétaux en vogue à l'époque. Depuis les années '50, le parc n'a plus fait l'objet d'interventions majeures, que ce soit au niveau de sa rénovation ou de nouveaux aménagements.

Dès lors, l'auteur de l'étude propose de prendre comme période de référence pour la restauration du parc les années 1950. Il recommande de renouer avec l'esprit et l'allure des années 1950, notamment en ce qui concerne les plantations et constructions, en y intégrant de nouvelles fonctions nécessaires pour répondre aux besoins actuels, dans le respect du parc. La Commission approuve ce choix qui semble le plus adéquat et le plus logique à la lumière de l'étude historique. Elle estime également que ce choix ne devrait pas empêcher d'introduire dans le parc l'un ou l'autre nouvel aménagement pour répondre à certaines demandes contemporaines, pour autant que ceux-ci soient dûment motivés (cf. les conclusions des autres études) et contribuent à la requalification générale du parc tout en respectant ses caractéristiques paysagères.

Eléments construits du parc

Le dossier comprend un relevé ainsi qu'une brève étude historique et une évaluation des potentialités des différents bâtiments et éléments construits du parc. La CRMS apprécie la volonté d'intégrer dès le début la réflexion sur le patrimoine bâti du parc dans l'étude. **Avant de se prononcer en détail sur les différentes propositions faites dans le présent dossier, elle souhaite toutefois procéder à une visite complète des bâtiments (notamment du Pavillon central et de la maison du jardinier).** Elle demande d'organiser cette visite dans les meilleurs délais, en présence des représentants de la CRMS et de la DMS. Dans l'attente de cette visite, elle attire toutefois déjà l'attention sur les points suivants.

Le pavillon central

Ce bâtiment de style cottage a été construit en 1937 par l'architecte Maurice van Ysendyck à usage d'un café-restaurant. Il est situé au centre du parc, sur la pleine octogonale aménagée par Delvaux et présente de ce fait une implantation tout à fait privilégiée. L'édifice, caractérisé à l'origine par un grand espace central et des galeries ouvertes à l'extérieur, a connu plusieurs transformations, notamment en 1955 (fermeture de la galerie au moyen de menuiseries vitrées) et en 1987 (installation de la brigade canine, ajout d'un plancher dans le volume central et fermeture de la galerie en maçonnerie). Aujourd'hui, le bâtiment n'est absolument pas mis en valeur. Il a été fortement défiguré par différentes transformations successives et par un manque d'entretien général. Il comprend différentes fonctions (club de pétanque, logement du concierge, salles liées au centre culturel de Forest) qui ne correspondent plus à son affectation d'origine. En outre, son rapport avec ses abords et avec le parc a été entièrement bouleversé. La Commission se réjouit donc du fait que le bâtiment soit remis en valeur et qu'on souhaite lui rendre une plus grande cohérence et une affectation conforme à celle d'origine. **Elle estime toutefois que la question du retour à une situation antérieure doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, et notamment celle de la phase de référence qui devrait guider cette restauration / restitution (1937 ou 1955). Cette décision devrait être prise sur base d'une étude de faisabilité de l'installation d'un établissement horeca dans le pavillon (brasserie ? simple buvette). Celle-ci devrait notamment donner des renseignements sur la superficie nécessaire pour permettre à ce type d'exploitation de bien vivre (nécessité d'un retour à la galerie vitrée ou possibilité de rouvrir complètement ce dispositif ? – analyse économique à faire).** Parallèlement, la question de la délocalisation (partielle ?) des différentes fonctions existant dans le pavillon doit également être résolue. Enfin la Commission attire l'attention sur l'importance du traitement des abords immédiats du pavillon. Un traitement soigné, s'intégrant dans une vision globale du parc et de ses usages s'impose. Dans l'attente d'une étude plus approfondie sur la future affectation du bâtiment, la CRMS demande de le visiter afin de se rendre compte de l'intérêt de l'intérieur et des éléments relevant du patrimoine qui pourraient encore être conservés.

La maison des jardiniers :

Il s'agit d'un bâtiment de service qui remonte probablement à la campagne de rénovation de l'Entre-deux-guerres (cf- Etude historique, p.37 – référence au rapport annuel communal). Volontairement soustrait aux regards depuis son origine par son implantation dans une déclivité du

terrain, le bâtiment a été transformé à plusieurs reprises. Il présente actuellement un aspect incongru et il est peu fonctionnel.

Bien qu'il ne semble pas présenter un intérêt particulier sur le plan architectural et patrimonial, la CRMS souhaite visiter l'immeuble avant de se prononcer sur l'opportunité de le démolir et de le reconstruire éventuellement, comme proposé dans le dossier. Selon cette proposition, il abriterait un programme combinant à la fois la maison des jardiniers, la conciergerie et des sanitaires publics. Si ce programme semble présenter des avantages (notamment le fait de « libérer » ainsi le pavillon central de certaines fonctions), la Commission attire d'ores et déjà l'attention sur le fait que l'emprise d'une nouvelle construction ne devrait pas dépasser celle du bâtiment existant (tant au niveau de la superficie au sol que de la volumétrie, à moins de réduire ailleurs celles-ci)

Pour ce qui concerne les autres éléments reconstruits, notamment les auvents (pergolas) et l'ancienne buvette « Lanni », datant des années 1950 (1955 – arch. Jean et Marcel Bellemont) la Commission encourage leur restauration dans les règles de l'art. Il s'agit, en effet, d'éléments qui présentent un intérêt architectural et qui constituent des repères significatifs dans le parc en structurant l'espace de l'octogone. La buvette devrait retrouver une affectation appropriée (buvette ou, par ex. un abri pour le gardien, un poste de sécurité, etc. ?). L'étude doit encore être poursuivie sur ce point.

Enfin, le dossier comprend des relevés de quelques éléments en béton, datant également des années 1950, à savoir une fontaine et un urinoir qui sont aujourd'hui en très mauvais état. Dans le dossier, on propose de les restaurer également à l'identique. Si la CRMS ne s'oppose pas à cette idée, elle ne considère toutefois pas la restauration de ces éléments comme une priorité. Il s'agirait, en effet, d'une opération très coûteuse qui ne rentrerait peut-être pas dans les budgets disponibles. Dans ce cas, la CRMS estime qu'ils pourraient éventuellement être remplacés par des dispositifs contemporains, sobres et de qualité. La présence de tels éléments est toutefois importante et correspond à un besoin réel, comme l'ont exprimé les visiteurs du parc (cf. étude sociologique : manque de sanitaires publics, demande d'un point d'eau potable).

Pour conclure, l'étude des éléments construits devrait être poursuivie sur certains points. Parallèlement à une visite des lieux, ces informations devraient permettre à la CRMS de prendre une position plus circonstanciée sur les différentes options relatives au patrimoine construit du parc mises en avant dans le présent dossier.

Etude sociologique

De manière générale, il s'agit d'une étude fouillée et très intéressante sur la fréquentation du parc, les types de visiteurs, les expériences et attentes du public, etc. L'étude confirme l'existence d'une dichotomie assez importante entre le « haut » et le « bas » du parc, tant au niveau des utilisateurs qu'au niveau des utilisations. Le parc joue un rôle social important : il s'agit avant tout d'un parc de quartier, fréquenté par une population qui est à la recherche d'un espace vert et de détente dont elle ne dispose pas elle-même (78% des visiteurs ne dispose pas d'un jardin privé). La CRMS constate également que le parc est particulièrement apprécié pour ses qualités paysagères, ce qui souligne l'importance de la future mise en valeur de cet aspect. Malgré le fait qu'une grande partie des visiteurs interviewés exprime une satisfaction globale importante vis à vis du parc, certains problèmes importants et récurrents sont énoncés dans l'étude. Ceux-ci concernent essentiellement la sécurité, la propreté et l'entretien ainsi qu'un certain déficit de commodités publiques

(sanitaires, points d'eau) et de jeux pour enfants. L'état de délabrement de « l'octogone », le cœur ancien et actuel du parc, mérite dans ce cadre une attention particulière.

La Commission peut souscrire à l'ensemble des recommandations générales formulées en conclusion de l'étude sociologique, pour autant que les mesures concrètes à développer pour y répondre soient compatibles avec les résultats des autres études préalables et s'inscrivent de manière cohérente dans le futur master plan. Elle attire toutefois déjà l'attention sur le fait que **l'introduction d'événements dans le parc doit rester exceptionnelle** afin de préserver sa quiétude – un de ses points forts, soulignés par le public et l'étude acoustique ! - et éviter des problèmes de sur-occupation, de nuisances sonores, de dégradations physiques, d'usure générale du parc et de l'équipe d'entretien, etc. souvent liés à l'organisation d'événements. La Commission estime également que l'organisation occasionnelle d'événements ne peut s'inscrire que dans un objectif de « soulager » d'autres parcs classés qui sont actuellement trop souvent sollicités pour ce type d'activités, et dans tous les cas de façon plus respectueuses des parcs et de leurs usagers actuels.

Etude dendrologique :

L'étude a pour objectif de proposer des interventions de gestions adaptées aux arbres du parc. Un recensement a été effectué concernant les arbres de plus de 10 cm de diamètre (soit environ 30 cm de circonférence), et l'âge a été estimé grossièrement en divisant la circonférence par 2.5. La stabilité des arbres a été évaluée, tout comme leur statut patrimonial et leur valeur ornementale.

L'étude a inventorié 821 arbres (arbres de plus de 10cm de diamètre), appartenant à 94 entités taxonomiques. Il en ressort que le parc comprend relativement peu « d'arbres remarquables » (47 des 821 arbres inventoriés). La majorité des arbres présente un état sanitaire satisfaisant tout en nécessitant un entretien conventionnel (taille douce ou raisonnée).

Concernant les abattages, l'étude distingue ceux de type sanitaire, qui concernent 5% des arbres étudiés et ceux de type paysager, qui concernent près de 11% des arbres étudiés.

Les abattages paysagers sont proposés pour restituer des vues et perspectives historiques ; ils concernent des arbres issus de végétation spontanée ou de surplus horticoles. Si la CRMS peut souscrire à ce principe, elle constate toutefois que l'étude devrait être approfondie sur ce point. En outre, la question des replantations n'a pas été abordée dans le dossier. Celle-ci devrait être étudiée en parallèle afin de faire une proposition cohérente, s'inscrivant dans les conclusions des études historique et paysagère.

Parmi les arbres à abattre, l'étude renseigne, sur base de l'estimation de l'âge, ceux qui datent d'avant la restauration de 1955 (34%) de ceux ultérieurs (66%). L'étude comprend, en effet, une carte représentant l'âge estimé des arbres, à savoir ceux qui ont été plantés avant 1955 (minimum 65 ans) et ceux qui sont plus récents (entre 10 et 65 ans). **La Commission estime que l'étude devrait être approfondie sur ce point et que les arbres appartenant aux différentes strates et phases de l'évolution du parc devraient, d'une part, être mieux identifiés et, d'autre part, être mise en relation avec les études historique et paysagère.** Dans ce cadre, il semble nécessaire d'identifier autant que possible les arbres d'origine encore en place (donc datant des années 1880), ceux qui ont été plantés durant la première rénovation (entre 1920 et 1940) et ceux qui datent d'après. Une attention devrait également être accordée aux arbres qui ont disparu. Dans l'étude actuelle, il manque, en effet, un lien entre l'aspect historique et dendrologique. L'analyse de photos aériennes de différentes époques (1953, années 1970 et aujourd'hui), couplée aux données

des archives communales ou régionales concernant les abattages permettrait de mieux caractériser le patrimoine dendrologique du parc à l'origine et lors de sa rénovation et de s'en rapprocher par le biais de propositions de replantations « paysagères », au même titre que les abattages « paysagers ». Une cartographie représentant les arbres « du plan Besme » avec les arbres « du plan Delvaux » serait très intéressante, en intégrant, dans la mesure du possible, les arbres disparus de chaque plan.

Par ailleurs, le critère de recensement (diamètre de plus de 10 cm) passe à côté de plantations récentes qu'il serait judicieux de prendre en compte : remplacent-elles des arbres abattus du plan Besme ou du plan Delvaux ? Ou bien est-ce un nouvel aménagement ?

Etude sur la faune et la flore

De manière générale, les espèces identifiées sont des espèces « banales », tant au niveau de la faune que de la flore. Aucune espèce rare ou menacée n'a été observée. Par contre, la présence de certaines espèces « invasives » est préoccupante (perruches et perroquets).

Les recommandations faites dans cette étude concernent essentiellement les tontes des prairies : celles-ci devraient être limitées à deux fois l'an et, pour les parties situées à proximité des massifs boisés, pratiquées à des hauteurs différents pour assurer la transition entre la végétation herbacée et la végétation ligneuse. Les pelouses seraient, quant à elles, régulièrement tondues. Les autres recommandations concernent la plantation de fourrés à proximité des zones boisées pour favoriser l'accueil de la faune, la plantation de couvre-sols le long des chemins « forestiers », la conservation d'une quantité contrôlée et limitée de bois mort pour assurer la biodiversité, l'enlèvement de haies qui ne remplissent pas de fonctions paysagères ou écologiques, la plantation de nouvelles haies dans l'objectif d'améliorer certaines caractéristiques paysagères, d'augmenter la valeur faunistique et floristique et de mieux protéger certaines zones, la lutte contre les perroquets, etc.

De manière générale, la CRMS peut souscrire à ces recommandations tout en demandant de mieux les localiser et de les confronter aux résultats des autres études. Elle estime, en outre, que la méthodologie selon laquelle cette étude a été réalisée devrait être mieux précisée.

Par contre, la CRMS s'oppose à la proposition d'implanter une collection de roses dans le parc (avec une préférence pour des espèces « botaniques »). Cette proposition ne correspond pas à l'esprit du parc et nécessiterait, par ailleurs, un entretien très intensif que l'on pourrait difficilement assurer. Selon la Commission, il convient plutôt de travailler la floraison, en corrélation avec l'époque de référence qui guidera la restauration du parc tout en tenant compte des usages actuels et de la capacité d'entretien.

Etude hydrologique

La gestion de l'eau constitue, depuis l'origine, un des problèmes majeurs du parc qu'il faudrait absolument résoudre dans le cadre de la future restauration. Dans ce cas, l'enjeu principal serait de favoriser au maximum les infiltrations d'eau dans le parc (naturelles ou aménagées).

L'étude soulève d'autres problèmes, tels que la présence de puits d'infiltration, potentiellement fort dangereux pour les visiteurs du parc et des problèmes de ruissellement aux alentours du parc .

Pour agir de manière efficace sur les écoulements d'eaux, il est toutefois indispensable de disposer de toutes les informations existantes sur les systèmes d'égouttage et de ruissellement présents dans le parc. Or, ces systèmes sont aujourd'hui encore peu connus. **Des investigations complémentaires sont, dès lors, indispensables pour documenter l'ensemble de la question (par exemple, des investigations par caméras dans les conduits), ce qui n'a pas encore été effectué à ce stade du dossier.**

S'il semble indispensable d'intervenir dans le parc pour favoriser les infiltrations et, dès lors, éviter les problèmes d'inondation et d'érosion actuellement observés, la CRMS estime qu'il est prématuré de proposer des mesures sans avoir documenté l'ensemble du problème en ce compris la problématique des chemins (choix des revêtements). Ce n'est que sur base d'une étude complète qu'elle pourrait se prononcer sur des mesures pour d'une part restaurer les systèmes d'infiltration existants et, d'autre part, les améliorer ou aménager d'autres dispositifs où c'est nécessaire. **En tout état de cause, la CRMS demande d'éviter au maximum les interventions lourdes** (cf. installation d'un bassin d'orage?). Elle renvoie, dans ce cadre, à l'étude qui a été réalisée pour le Parc Duden et qui préconisait de restituer les dispositifs d'origine, s'intégrant parfaitement dans le parc.

Etude paysagère (« Landschap en Verschijningsvormen »)

Il s'agit d'une étude relativement sommaire qui traite surtout des vues intérieures dans le parc et des perspectives qui relient le parc à son environnement urbain. **Si l'intention de restaurer les vues et perspectives majeures du parc est évidemment à encourager, la Commission estime que l'étude devrait être plus étroitement liée à l'étude historique et permettre de vérifier si les propositions effectuées sont compatibles avec le choix de l'époque de référence. Elle demande également d'établir des documents plus lisibles, distinguant clairement la situation existante de celle qui est projetée, et permettant de les superposer à la cartographie historique.**

Etude acoustique

L'étude montre que les nuisances acoustiques dans le parc sont essentiellement liées à la circulation située en périphérie. Ces nuisances perturbent « l'ambiance sonore calme » recherchée par la plupart des visiteurs du parc. Pour remédier à ce problème on propose d'intervenir sur la circulation même afin de mieux maîtriser les flux de véhicules ainsi que leur vitesse. **La CRMS encourage cette démarche et prend bonne note du fait qu'on ne prévoit pas de mesures qui pourraient avoir un impact négatif sur le parc** (tels que l'installation de murs anti-bruit).

Etudes urbanistique et de mobilité

De manière générale, la CRMS estime que les recommandations et propositions faites dans ces études doivent être mieux mises en rapport avec les conclusions des autres études. Elle estime, dans ce cadre, qu'il est prématuré de se prononcer en détail sur ces propositions au stade actuel du dossier. Toutefois elle constate que certaines de ces propositions telles que la création d'une nouvelle liaison entre le parc et la grande butte (Etude urbanistique – p.225) ou l'installation d'une piste cyclable récréative à travers le parc (cf. Etude de mobilité - p. 247) pourraient avoir un impact sur les caractéristiques paysagères du parc. **Elle demande donc d'en vérifier la nécessité.**

Pour conclure, la Commission demande certaines précisions et compléments sur les études. Parallèlement, à ce stade-ci du dossier, elle demande de procéder à une synthèse globale des différentes études, accompagnée d'une cartographie à grande échelle permettant de superposer leurs résultats. Cette vue globale servira de base à l'élaboration d'un plan directeur. Etant donné que le budget ne permettra pas d'atteindre l'ensemble des objectifs de restauration et de requalification du parc en une seule phase, la CRMS estime qu'il y a lieu de déterminer clairement les priorités et d'entamer d'ores et déjà la réflexion sur le phasages des travaux. Elle se tient à la disposition du maître de l'ouvrage pour l'accompagner et l'accompagner dans les phases suivantes de l'élaboration du plan directeur ainsi que du projet de restauration du parc.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

A. de SAN
Présidente f.f.

Copie : Beliris, M ; A. Carleer, Rue du Gouvernement Provisoire 9-15, 1000 BRUXELLES.